

**DECISION N°2021/196
DELEGATION DE SIGNATURE**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE ADJOINTE CHARGEE
DES FINANCES ET DES SERVICES LOGISTIQUES**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 20 janvier 2021 nommant Monsieur Yves PRAUD directeur d'EPSYLAN, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu la décision n°2016/69 du 2 mai 2016 nommant Virginie DAUVERGNE directrice adjointe chargée des finances et des services logistiques,

Vu la décision du 1 août 2017 nommant Madame Virginie DAUVERGNE ingénieur hospitalier en chef à compter du 1^{er} juillet 2017,

Le directeur décide :

Article 1

Une délégation de signature permanente est donnée dans les domaines suivants à Madame Virginie DAUVERGNE, directrice adjointe chargée des finances et des services logistiques :

I FINANCES

Politique d'établissement

- ↳ Préparation et suivi financier de l'EPRD ainsi que du PGFP

Finances – Comptabilité

- ↳ Signature des bordereaux de mandats administratifs,
- ↳ Signature des bordereaux de titres de recettes,
- ↳ Signature des bons de commande, contrats et marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 euros TTC.

Bureau des entrées

- ↳ Admission des patients dans les différents services d'EPSYLAN,
- ↳ Facturation des frais d'hospitalisation et de consultation,
- ↳ Protection des majeurs,
- ↳ Suivi des procédures légales d'hospitalisation sans consentement et tenue du registre de la loi,
- ↳ Enquêtes et statistiques,
- ↳ Signature des correspondances, documents et conventions relatifs à son domaine de compétence.

Restent hors du champ d'application de la présente délégation, les lettres d'engagement (contrats, conventions et marchés) pour des sommes excédant 90 000 € TTC ainsi que tous les courriers officiels destinés aux élus, à l'Agence Régionale de Santé, aux ministères et services extérieurs de l'État.

II SERVICES LOGISTIQUES

Fonctions logistiques, achats, travaux et assurances

- les bons de commande et les liquidations de dépenses pour un montant maximum de 90 000 € TTC,
- les contrats et marchés publics pour un montant maximum de 90 000 € TTC,
- la gestion des réclamations et contentieux susceptibles d'engager la responsabilité d'EPSYLAN.

Restent hors du champ d'application de la présente délégation, les lettres d'engagement (contrats, conventions et marchés) pour des sommes excédant 90 000 € TTC ainsi que les courriers adressés aux élus, à l'Agence Régionale de Santé, aux ministères et aux services extérieurs de l'État.

Article 2

Avec l'accord de Madame Virginie DAUVERGNE, ou a fortiori lors de ses absences temporaires ou simples indisponibilités, une délégation de signature est donnée à Madame Caroline THOMAZEAU, technicien supérieur hospitalier affectée à la direction des finances et des services logistiques, et à Madame Fabienne SCHAAKE-LE GOFF, attachée d'administration hospitalière affectée à la direction des finances et des services logistiques et à Madame Lucie PEROCHEAU, attachée d'administration hospitalière dans les domaines suivants :

Finances – Comptabilité

- ↳ Signature des bordereaux de mandats administratifs,
- ↳ Signature des bordereaux de titres de recettes,

Bureau des entrées

- ↳ Admission des patients dans les différents services d'EPSYLAN,
- ↳ Facturation des frais d'hospitalisation et de consultation,
- ↳ Protection des majeurs,
- ↳ Suivi des procédures légales d'hospitalisation sans consentement et tenue du registre de la loi,
- ↳ Enquêtes et statistiques,
- ↳ Signature des correspondances, documents et conventions relatifs à son domaine de compétence,
- ↳ Fonctions logistiques, achats, travaux et assurances, les bons de commande et les liquidations de dépenses pour un montant maximum de 30 000 € TTC.

Restent hors du champ d'application de la présente délégation, les lettres d'engagement (contrats, conventions et marchés) ainsi que tous les courriers officiels destinés aux élus, à l'Agence Régionale de Santé, aux ministères et services extérieurs de l'État.

Article 3

Avec l'accord de Madame Virginie DAUVERGNE, ou a fortiori lors de ses absences temporaires ou simples indisponibilités, une délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent PECAUD, technicien hospitalier au service restauration, concernant les documents suivants :

- bons de commande du service restauration pour un montant maximum de 10 000 euros TTC.

Article 4

Avec l'accord de Madame Virginie DAUVERGNE, et de Monsieur Laurent PECAUD ou a fortiori lors de leurs absences temporaires ou simples indisponibilités, une délégation de signature est donnée à Madame Hélène LE BOUDEC, adjoint administratif, concernant les documents suivants :

- bons de commande du service restauration pour un montant maximum de 10 000 euros TTC.

Article 5

La présente délégation prend effet à compter de ce jour.

Elle peut être retirée à tout moment sur décision du directeur de l'établissement.

Elle est transmise au Receveur Percepteur d'EPSYLAN, affichée dans l'établissement et publiée sur le réseau Intranet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Loire-Atlantique.

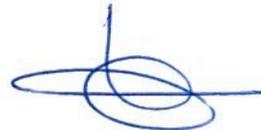
Fait à Blain, le 1^{er} mars 2021

Le directeur,



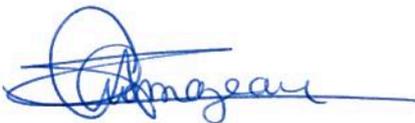
Yves PRAUD

La directrice adjointe chargée
des finances et des services logistiques,



Virginie DAUVERGNE

La technicienne supérieure hospitalière,



Caroline THOMAZEAU

L'attachée d'administration hospitalière,



Fabienne SCHAAKE-LE GOFF

L'attachée d'administration hospitalière,



Lucie PEROCHEAU

Le technicien Hospitalier

Laurent PECAUD



L'adjoint administratif

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hélène Le Boudec', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Hélène LE BOUDEC